

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18 MAI 2022

11 Objet : APPEL À PROJET « PDASR » 2022 DE LA PREFECTURE – CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION D'UNE FÊTE DU VELO

N° Ordre : DE-063-2022

Rapporteur : Jean-Louis Molinié, vice-président à la Transition énergétique et à l'Habitat

Nomenclature : 7.4 finances locales - interventions économiques

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Espiens, après convocation du 11 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : -

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE

Pompey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Pouézas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Moncaut : M. Francis MALISANI à M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY, M. Patrick GOLFIER à M. Hugues DAVID,

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Jacques ECHEVERRIA

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (3) :

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL

Lavardac : M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (1) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 49

Absents : 12

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020,

Vu le schéma directeur des déplacements doux d'Albret Communauté du 27/10/2020 réalisé par le cabinet VIZEA,

Vu la décision n° DEC-032-2022 du 07/03/2022 portant demande de subvention et dépôts des dossiers correspondants à la Préfecture.

Vu la décision n° DEC-051-2022 du 04/04/2022 portant demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet Avelo 2.

Considérant les enjeux liés à la mobilité de notre territoire,

Considérant qu'un service dédié à la transition énergétique existe depuis 3 ans,

Considérant les actions mises en place en faveur de la mobilité durable dans le cadre de programme Territoire à Énergie Positive (TEPOS),

Le PDASR, Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, est un programme qui a pour objectif d'améliorer la sécurité routière et ainsi de réduire le nombre d'accidents et de tués sur la route. Ces dernières années, la pratique du vélo a connu un essor important et le nombre d'accidents a aussi augmenté.

Profitant de la dynamique de développement de la pratique du vélo en Albret, la collectivité avait répondu à l'Appel à Projets PDASR 2021, afin de réaliser une animation sur la sécurité à vélo, lors de la fête du vélo qui devait avoir lieu initialement en 2021 et annulée pour cause de contexte Covid.

Albret Communauté souhaite renouveler sa candidature sur l'appel à projet PDASR 2022 dans l'optique de pouvoir programmer cette fête du vélo, avec une animation sur la sécurité routière, en 2022.

Le budget prévisionnel de l'organisation de cette manifestation est estimé à 7 500€, mais sera susceptible d'évoluer, tant en fonction des besoins d'organisation que suivant les retours des différents partenaires. La participation de la préfecture de Lot-et-Garonne demeure forfaitaire et soumise à l'organisation effective de l'évènement.

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_063_2022-DE
Reçu le 23/05/2022
Publié le 23/05/2022

A ce stade, le plan de financement prévisionnel, s'articule comme suit :

Partenaires	Participation	Budget
Préfecture (aide forfaitaire)	80 %	1 750 €
ADEME		4 250 €
MSA		
Albret Communauté	20 %	1 500€
Total	100 %	7 500 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De valider** la candidature à l'appel à projet PDASR 2022 de la Préfecture, pour l'organisation de la fête du vélo,
- ▶ **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- ▶ **De rappeler** que le Président a d'ores et déjà sollicité les subventions auprès de la Préfecture par décision n° DEC-032-2022 du 07/03/2022 et auprès de l'ADEME par décision n°DEC-051-2022 du 04/04/2022,
- ▶ **De préciser** qu'une demande de subvention pour être déposée par décision du Président auprès de la MSA dans le cadre de l'appel à projet Grandir en milieu rural.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

ain LORENZELLI

